

NORME  
INTERNATIONALE

**ISO**  
**3602**

Première édition  
1989-09-01

---

---

**Documentation — Romanisation du japonais  
(écriture en *kana*)**

*Documentation — Romanization of Japanese (kana script)*

<https://standards.iteh.ai>  
Document Preview

ISO 3602:1989

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c1d29d2f-af93-4ea5-be9c-3b56d4828446/iso-3602-1989>



Numéro de référence  
ISO 3602 : 1989 (F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3602 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

<https://standards.iteh.ai/>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/c1d29d2f-af93-4ea5-be9c-3b56d4828446/iso-3602-1989>

© ISO 1989

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

## Introduction

### Normes sur la conversion des systèmes d'écriture

Comme toute Norme internationale de conversion des systèmes d'écriture, la présente Norme internationale a pour objet de permettre la communication internationale de messages écrits, sous une forme qui permette à des hommes ou à des machines de les transmettre et de les restituer de façon automatique. À cette fin, le système de conversion doit être univoque et entièrement réversible.

Cela suppose que l'on fasse abstraction de toute considération phonétique ou esthétique, et même des habitudes nationales les plus respectables; mais les machines qui doivent être capables de faire le travail ignorent toutes ces considérations.

L'acceptation de la présente Norme internationale pour la communication internationale laisse chaque pays libre d'adopter pour son propre usage une norme nationale qui soit différente, pourvu qu'elle soit compatible avec la Norme internationale. Le système proposé devrait le permettre et devrait être accepté pour l'usage international si les graphies qu'il engendre sont telles qu'elles puissent être converties automatiquement dans les diverses graphies auxquelles conduit l'utilisation d'un système national quelconque, à condition qu'il soit rigoureux.

La présente Norme internationale sera utilisable par ceux qui ont pu vérifier qu'elle est rigoureusement cohérente et qu'ils peuvent l'appliquer sans ambiguïté. Le résultat obtenu ne permettra peut-être pas une prononciation correcte du texte original dans sa propre langue, mais il doit permettre de retrouver automatiquement la graphie originale et, donc, de la prononcer correctement à quiconque connaît la langue originale. De la même façon, il n'est possible de prononcer correctement un texte écrit, par exemple en anglais ou en polonais, que si l'on connaît l'anglais ou le polonais.

L'adoption de normes nationales compatibles avec la présente Norme internationale permettra, dans une publication internationale, de représenter les morphèmes de chaque langue d'une manière conforme aux habitudes du pays où elle est parlée. Cette représentation pourra être simplifiée pour tenir compte de l'étendue des jeux de caractères disponibles sur différents types de machines.

### Principes généraux de la conversion des systèmes d'écriture

#### Définition des méthodes

Les mots d'une langue, écrits dans un système d'écriture donné (le système converti) doivent parfois être rendus dans un autre système (le système de conversion) utilisé normalement par une autre langue. On a souvent recours à ce procédé dans des textes historiques ou géographiques, dans des documents cartographiques, et particulièrement dans des travaux bibliographiques lorsque les caractères doivent être convertis, de différents systèmes d'écriture, en un alphabet unique permettant de les intercaler alphabétiquement dans les bibliographies, les catalogues, les index, les listes toponymiques, etc.

Elle est indispensable pour permettre la transmission univoque d'un message écrit entre deux pays utilisant des systèmes d'écriture différents, ou échangeant un message dont l'écriture est différente de la leur.

Elle permet ainsi cette transmission aussi bien de façon manuelle que mécanique ou électronique.

Les deux méthodes fondamentales de conversion d'un système d'écriture sont la translittération et la transcription.

La **translittération** est le procédé qui consiste à représenter les caractères<sup>1)</sup> d'une écriture alphabétique ou syllabique par les caractères d'un alphabet de conversion.

En principe, cette conversion devrait se faire caractère par caractère : chaque caractère du système graphique converti est rendu par un caractère et un seul de l'alphabet de conversion, ce qui est la façon la plus simple d'assurer la réversibilité complète et sans ambiguïté de l'alphabet de conversion dans le système converti.

Lorsque le nombre de caractères existant dans l'alphabet de conversion est moins élevé que celui de l'alphabet converti, il devient nécessaire de recourir à des digrammes ou à des signes diacritiques. On doit, dans ce cas, éviter le plus possible l'arbitraire et l'emploi de signes purement conventionnels, et chercher à maintenir une certaine rationalité phonétique afin de rendre le système plus généralement acceptable.

Toutefois, on doit accepter que le graphisme obtenu ne puisse toujours être correctement prononcé en suivant les habitudes phonétiques de la langue (ou de toutes les langues) qui utilise(nt) habituellement l'alphabet de conversion. Il doit, en revanche, être tel que le lecteur connaissant la langue convertie puisse reconstituer mentalement sans équivoque le graphisme original et, éventuellement, le prononcer.

La **retranslittération** est le procédé qui consiste à convertir les caractères d'un alphabet de conversion dans le système d'écriture converti. C'est le procédé exactement inverse de la translittération : il s'exécute en appliquant les règles d'un système de translittération en sens inverse, de façon à reconstituer le texte translittéré sous sa forme originale.

La **transcription** est le procédé visant à noter la prononciation d'une langue donnée au moyen du système de signes d'une langue de conversion.

Un système de transcription repose nécessairement sur les conventions orthographiques de la langue de conversion. La transcription n'est pas strictement réversible.

La transcription peut être utilisée pour la conversion de tous les systèmes d'écriture. Elle est la seule méthode utilisable pour les systèmes non entièrement alphabétiques ou syllabiques et pour toutes les écritures idéophonographiques comme le chinois.

Pour la **romanisation** (conversion d'écritures non latines dans l'alphabet latin), on peut utiliser soit la translittération, soit la transcription, soit un mélange des deux méthodes, suivant la nature du système converti.

Un système de conversion proposé pour l'usage international peut demander des compromis et le sacrifice de certaines habitudes nationales. Il faut donc que chaque communauté nationale d'utilisateurs accepte des concessions et s'abstienne, en tout cas, d'imposer comme allant de soi des solutions qui, en fait, ne sont justifiées que par ses propres habitudes (de prononciation, d'orthographe, etc.).

Lorsqu'un pays utilise deux systèmes univoquement convertibles l'un à l'autre pour écrire sa propre langue, le système de translittération ainsi mis en œuvre doit être *a priori* pris comme base du système international normalisé, dans la mesure où il est compatible avec les autres principes exposés ci-après.

1) Un caractère est un élément d'un système d'écriture, alphabétique ou non, représentant graphiquement un phonème, une syllabe, un mot, voire un trait prosodique d'une langue. Il peut être employé seul (par exemple lettre, signe syllabique, caractère idéographique, chiffre, symbole de ponctuation) ou en combinaison (par exemple accent, signe diacritique). Une lettre accentuée ou diacritée comme â, è, ö, est un caractère au même titre que la lettre de base.

Lorsque cela est nécessaire, les systèmes de conversion doivent prévoir un équivalent pour chaque caractère, non seulement les lettres mais aussi les signes de ponctuation, les chiffres, etc. Ils doivent, de même, prendre en compte l'organisation de la chaîne de caractères que constitue le texte (par exemple le sens de l'écriture), spécifier la façon de délimiter les mots, d'utiliser les signes séparateurs, en suivant d'aussi près que possible les habitudes de la langue (ou des langues) qui utilise(nt) le système d'écriture converti.

Dans la romanisation d'une écriture qui n'a pas de majuscules, il convient de capitaliser certains mots, en suivant les usages nationaux.

### Principes de conversion propres aux syllabaires

Les systèmes syllabiques d'écriture ont pour unité graphique significative le caractère syllabique, correspondant à la notation d'une syllabe dans une langue donnée.

Un syllabaire est l'ensemble des caractères syllabiques utilisés pour écrire une langue à écriture syllabique.

Un caractère syllabique est constitué d'un seul signe élémentaire, ou de deux ou plusieurs signes élémentaires combinés ou juxtaposés. Si le système est tel que le même signe élémentaire a régulièrement la même valeur dans les différents caractères où il apparaît (abstraction faite des particularités introduites par l'évolution phonétique d'une langue), il permet une translittération réversible.

La conversion d'un caractère syllabique est faite globalement, en tenant compte de la fonction de chaque signe élémentaire dans le contexte du caractère, et non pas signe par signe. Un signe élémentaire peut donc avoir dans le système de conversion des équivalents différents selon la catégorie de caractère syllabique à laquelle il appartient. Le tableau de translittération donne à chaque caractère d'un syllabaire un équivalent biunivoque, ce qui assure une complète réversibilité.

Si une langue utilisant une écriture syllabique s'écrit habituellement sans que les séparations entre les caractères et/ou entre les mots obéissent à des règles, le système de conversion doit prescrire des règles prenant en compte la structure morphologique et grammaticale de cette langue.

Page blanche

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.itih.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 3602:1989](#)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/c1d29d2fa93-4ea5-be9c-3b56d4828446/iso-3602-1989>